



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ADEME

Question écrite n° 105648

## Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur les préoccupations de nombreux maîtres d'ouvrage - parmi lesquels beaucoup de communes - quant à la baisse envisagée des financements de l'ADEME en faveur du développement de la filière bois-énergie en Rhône-Alpes. En effet, le volume des investissements projetés en matière de chaufferies-bois collectives pour l'ensemble de cette région s'établit à un montant de l'ordre de 35 millions d'euros à la date du 30 juin 2006, nécessitant une enveloppe d'aides d'environ 8 millions d'euros de la part de l'ADEME. Alors que de nouveaux projets ne manqueront pas d'être déposés d'ici à la fin de l'année, le budget de la délégation Rhône-Alpes de cette agence n'atteint à ce jour que la somme de 2 millions d'euros pour l'ensemble de l'exercice 2006. Si cette situation ne devait pas évoluer, on risquerait alors d'assister à une diminution brutale des aides de l'ADEME - de 22 % en moyenne actuellement à moins de 5 % - et par conséquent à l'abandon de nombreux projets de chaufferies bois, à un moment où cette filière est encore en phase de développement. Il lui demande donc de bien vouloir veiller à ce que l'ADEME dispose des moyens budgétaires suffisants pour répondre aux besoins exprimés et maintenir ses régimes d'aides à leur niveau actuel en faveur des maîtres d'ouvrage.

## Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions relatives à la situation financière de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), notamment de sa capacité à soutenir le développement de la filière « bois combustible » dans la région Rhône-Alpes. S'agissant de l'exercice budgétaire en cours, le conseil d'administration de l'ADEME a adopté, lors de sa séance du 11 octobre 2006, une décision modificative de son budget d'intervention comportant notamment une majoration de 4,5 millions d'euros du montant des crédits destinés aux projets de chaufferies « bois-combustible » qu'elle finance en partenariat avec les conseils régionaux. L'Agence a mobilisé pour cela un surcroît de ressources fiscales provenant de la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel, dont le montant lui est entièrement affecté depuis le 1er janvier 2006. Au cours de l'exercice 2007, l'ADEME a prévu de poursuivre ses efforts en faveur de la filière « bois énergie » en partenariat avec les conseils régionaux, en privilégiant les projets les plus performants, tant du point de vue énergétique qu'environnemental. Elle pourra utiliser à cet effet une dotation supplémentaire de 20 millions d'euros que le Gouvernement a récemment décidé de lui attribuer pour qu'elle puisse soutenir à plus grande échelle le développement des réseaux de chaleur.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Voisin](#)

**Circonscription :** Ain (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 105648

**Rubrique :** Environnement

**Ministère interrogé :** écologie

**Ministère attributaire :** écologie

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 3 octobre 2006, page 10221

**Réponse publiée le :** 23 janvier 2007, page 827